

---

**SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2023**

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni l'auditorium de la Villa Bedat, Rue de l'intendant d'Etigny, à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 27 octobre 2023,

Secrétaire de séance : Marie-Lyse BISTUE

Étaient présents 41 titulaires, 1 suppléant, 11 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : André BERNOS, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Philippe VIGNEAU, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Christine CABON, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU-CARRÈRE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléant : Eric BERGEZ suppléant de Dany BARRAUD

Pouvoirs : Bernard AURISSET à André BERNOS, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Alexandre LEHMANN à Philippe VIGNEAU, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ, Chantal LECOMTE à Sami BOURI, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Philippe GARROTE à Dominique QUEHEILLE, Jean-Paul PORTESSÉNY à André LABARTHE,

Absents : Jean-Claude COSTE, Jean-François CAZAUX, David MIRANDE, Jacques CAZAURANG, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean-Michel IDOPE, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Frédéric LOUSTAU, Nathalie PASTOR, Muriel BIOT, Aurore GUEBARA, Christophe GUERY,

**RAPPORT 231102-01-DEV****TERRITOIRE D'INDUSTRIE LACQ-PAU-TARBES : APPROBATION DU CONTRAT D'INDUSTRIE LACQ-PAU-TARBES (ACTE 2) SUR LA PERIODE 2023 / 2027 ET DELEGATION DE SIGNATURE DU CONTRAT AU PRESIDENT DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BEARN**

M. OXIBAR expose :

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qui relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et des entreprises industrielles, au service de l'industrie et de leur territoire.

Le territoire inter-régional Lacq-Pau-Tarbes a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018. L'ensemble des partenaires de la démarche du territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes ont signé le 15 juillet 2019, un contrat d'industrie pour une période de trois ans.

Après une période d'évaluation, d'échanges et de partage des actions réalisées entre 2019 et 2022, les partenaires du Territoire d'industrie ont décidé de porter une nouvelle candidature pour un acte 2 de la démarche sur la période 2023 / 2027.

Le projet de contrat d'industrie joint en annexe de la présente délibération a été élaboré en concertation et en partenariat avec l'Etat et ses opérateurs, le Pays de Béarn, les onze intercommunalités, les Conseils régionaux et les acteurs industriels. Il traduit les engagements réciproques des partenaires, les fiches-actions, les modalités de gouvernance, la comitologie, etc.

Les axes stratégiques ainsi définis sont les suivants :

- Favoriser l'employabilité du territoire par le développement de compétences et de l'offre de formation
- Développer la résilience industrielle territoriale en explorant le champ de la logistique industrielle
- Engager la décarbonation des infrastructures et des industries
- Déployer l'industrie du futur sur le territoire...

Le dispositif interpellant potentiellement l'ensemble des intercommunalités du Béarn et eu égard à la charte fondatrice et à la feuille de route du pôle métropolitain du Pays de Béarn, il paraît opportun que celui-ci porte un engagement béarnais commun aux côtés des trois intercommunalités des Hautes-Pyrénées (CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées, CC Adour-Madiran, CC Haute-Bigorre).

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023, la démarche Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes est portée administrativement par le GIP Chemparc. Le comité local territorial réuni le 17 juillet 2023 a validé la poursuite du même schéma organisationnel pour la nouvelle période de labellisation 2023 / 2027. Aussi, le Pays de Béarn sera amené à conventionner avec le GIP Chemparc.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 45 voix pour et par 8 abstentions/nuls/blancs/non-participations (A. LABARTHE, J-P. PORTESSÉNY, M. MIRANDE, B. MORA, C. LACOUR, D. LACRAMPE, M. CLOT, J. SARASOLA),

- APPROUVE l'acte 2 du contrat d'industrie Lacq-Pau-Tarbes sur la période 2023 / 2027 annexé à la présente délibération,
- DELEGUE au Pays de Béarn sa représentativité publique de la CCHB dans le cadre de la démarche du Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes,

- AUTORISE le Président du Pays de Béarn à signer tous les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 2 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

*Signé M-L. B*

Marie-Lyse BISTUE

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY